Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20261007-2026_52-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 7 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le septe octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-cinq septembre deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, M. BUCHER Aurélien, Mme LE NEILLON Catherine, Mme KERVADEC Héloïse, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :
Mme PUREN Isabelle a donné pouvoir à M. JOSSE Sylvain.
M. LEROUX Mathis a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.
M. COLLET Boris a donné pouvoir à M. KERVADEC Hervé.
Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne a donné pouvoir à Mme SIMON Julie.
Mme BERTUZZI Jessica a donné pouvoir à Mme LE LIBOUX Leslie.

Absent excusé : M. MURAILLE Arnaud.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-52	**Soutien aux démarches de M. PREVOT concernant les coupures d'électricité au lotissement du Domaine du Bois des Chênes.**

Monsieur le Maire indique que les habitants du lotissement du Bois des Chênes subissent de nombreuses coupures d'électricité.

Monsieur PREVOT, habitant au 3 domaine du bois des Chênes, a obtenu des attestations des habitants du lotissement ainsi qu'une recommandation du médiateur de l'énergie (31/07/2026) actant les préjudices et préconisant une étude de secteur à Enedis. Enedis lui a communiqué ses relevés de 2023 et de 2026. Ceux-ci indiquent respectivement 7h42 et 17h de coupures d'électricité.

Monsieur PREVOT sollicite l'appui du conseil municipal à ses démarches.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20261007-2026_52-DE

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite ENEDIS pour procéder à une étude permettant d'identifier la cause de ces coupures et demande à ce que les travaux nécessaires à l'arrêt de ces coupures d'électricité soient réalisés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

